



Arcachon
expansion

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250923-2025092303-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 23 septembre 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, TREUIL

Pouvoirs :

MR CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, MONS, SEGURA, FANARA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025092303 : DEROGATION AUX CONDITIONS GENERALES
DE VENTES – SEMINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Vu les conditions générales de vente en vigueur prévoyant le versement d'un acompte de 50 % à la réception du bon de commande,

Vu la demande formulée par la Fédération Française de Football (FFF) relative à l'organisation d'un séminaire au Palais des Congrès du 1er au 3 juillet 2026, sollicitant un aménagement de ces conditions,

Considérant que la FFF est un client récurrent ayant déjà organisé plusieurs événements auprès de notre établissement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt commercial et relationnel de maintenir un partenariat privilégié avec ce client, cette délibération n'appelant aucune observation, **M LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **D'ACCORDER, à titre dérogatoire et exceptionnel, un acompte de 30 % au lieu de 50 % du montant total TTC de la prestation, conformément à la demande de la Fédération Française de Football.**
- **DE PRÉCISER que cette mesure est justifiée par la qualité de client récurrent et la volonté de favoriser la pérennité de la relation commerciale.**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°3 concernant la dérogation aux conditions générales de vente pour le séminaire de la fédération française de football.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 23 septembre 2025
Bernard LUMMEAUX
Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250923-2025092303-DE

S²LO

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Contact : Margot JOST

mjost@fff.fr

06 79 80 23 35

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Madame Camille CHAPSAL

Paris, le 05 aout 2025

Madame,

Par la présente, je me permets de vous adresser ce courrier afin de revenir sur les conditions de versement de l'acompte relatif à l'organisation du séminaire de la Fédération Française de Football au sein de votre établissement.

Après vérification auprès de notre service achats, nous vous informons que les procédures internes de la Fédération ne permettent pas le versement d'un acompte de 50 % tel que mentionné dans votre proposition. Toutefois, un acompte à hauteur maximale de 30 % du montant total de la prestation peut être accordé.

Nous espérons que cette modalité pourra être acceptée afin de poursuivre sereinement notre collaboration dans les meilleures conditions.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Hubert FOURNIER
Le Directeur Technique National

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

